



salaire versé partiellement

Par **domdom**, le **30/10/2009** à **22:17**

Bonjour,

Mon épouse vient d'avoir une quinzaine jours d'arrêts, suite à un accident de travail. Elle a repris son travail normalement. Par contre son employeur (une clinique privée) n'a pas versé la totalité de son salaire. Il a enlevé le montant correspondant au nombre de jours d'absences induits par l'accident. La raison qu'il donne à cet état de fait est qu'il attend de connaître la somme payée par la sécurité sociale, pour donner le complément. Cela se fera au mieux lors de la prochaine paye, à savoir dans un mois.

Pouvez-vous me dire quels sont ses droits?

Est-il possible qu'il existe des conventions particulières pour retarder le paiement des salaires?

En vous remerciant par avance,

dominique